



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n° 57 – 17 juillet 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.....	3
Modificatif n° 2015-10-128 en date du 15 juillet 2015 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Dominique KIRZEWSKI, directeur des politiques interministérielles ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....	3
Arrêté en date du 16 juillet 2015 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais.....	4
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS DE CALAIS.....	5
Décision n° 2015-05 en date du 16 juillet 2015 relative à la subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale du Pas de Calais, en matière d'habilitation dans les applications informatiques financières de l'Etat.....	5

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

- Modificatif n° 2015-10-128 en date du 15 juillet 2015 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Dominique KIRZEWSKI, directeur des politiques interministérielles ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Article 1er – Les dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2015-10-127 du 1er juillet 2015 précité sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Article 7 - Délégation est donnée à M. Franck BERTHEZ, chef du bureau des procédures d'utilité publique et de l'environnement, à l'effet de signer :

Attestations de non classement
Saisine des services et collectivités concernés par l'instruction des dossiers
Récépissés de déclaration
Accusés de réception de dossiers
Pièces et plans annexés aux arrêtés et décisions préfectoraux
Invitations aux commissions consultatives
Correspondances n'impliquant pas de décisions

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BERTHEZ, la délégation de signature qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Michel EVRARD, adjoint au chef du bureau des procédures d'utilité publique et de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Franck BERTHEZ et de M. Michel EVRARD, délégation est donnée à Mme Maryse DUPENT, chef de la section « installations classées » et Mme Vanessa GALINSKI, chef de la section « utilité publique », à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant de leurs attributions. »

Article 2 - Le secrétaire général par intérim de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé
La Préfète
Fabienne BUCCIO

- Arrêté en date du 16 juillet 2015 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 est modifié comme suit :

B – Membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements de formation des 1er et 2nd degrés situés dans le département

Suppléants :

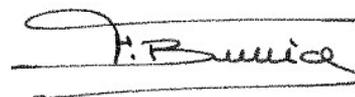
Monsieur Samuel WATEL en remplacement de Monsieur Benoît THEUNIS.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 7 avril 2015 demeurent en vigueur.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur académique des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 16 JUIL. 2015

La Préfète du Pas-de-Calais



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS DE CALAIS

- Décision n° 2015-05 en date du 16 juillet 2015 relative à la subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale du Pas de Calais, en matière d'habilitation dans les applications informatiques financières de l'Etat

ARTICLE 1 : Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de certifier le service fait dans les applications informatiques financières de l'Etat ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs pour lesquels M. SZARZYNSKI a obtenu la délégation de signature :

M. Yohann CORNU,
M. Henri TAISNE,
M. Djamel BOUCHERIM,
Mme Isabelle DUMEZ,
Mme Sandrine MARQUIS.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'Etat ; cette habilitation recouvre le rôle de valideur dans CHORUS Formulaires :

M. Yohann CORNU,
M. Henri TAISNE,
M. Djamel BOUCHERIM,
Mme Isabelle DUMEZ,
Mme Sandrine MARQUIS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Signé
Le Directeur départemental de la cohésion sociale
Serge SZARZYNSKI